

LE SENNEVILLOIS

LE VILLAGE DE SENNEVILLE



REVUE MUNICIPALE

Voilà!

Êtes-vous inscrit?

Page 4

LA DISTRIBUTION
DE CITROUILLE GRATUITE
EST DE RETOUR !

Page 6

LES ATELIERS
D'ÉDUCATION CANINE
ARRIVENT À SENNEVILLE !

Page 8

RAPPEL
COLLECTE DES
ENCOMBRANTS
LE VENDREDI
8 SEPTEMBRE

SEPTEMBRE 2023

INFORMATION MUNICIPALE



911

POLICE, INCENDIES OU AMBULANCE
(SI DANGER DE MORT)



514 280-0101

POLICE - POSTE DE QUARTIER 1
(SANS DANGER DE MORT)



1 800 463-5060

CENTRE ANTI-POISON

<https://santemontreal.qc.ca/population/services/centre-antipoison-du-quebec/>



514 630-2123

CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ILE DE MONTRÉAL
<https://www.ciuss-ouestmtl.gouv.qc.ca>



1 800 790-2424

HYDRO-QUÉBEC INFO-PANNES

http://pannes.hydroquebec.com/pannes/?utm_source=bd-affaires-municipales-fr&utm_medium=courriel&utm_campaign=not-set



514 385-7252

HYDRO-QUÉBEC SERVICE
À LA CLIENTÈLE ET PLAINTES

<https://www.hydroquebec.com/nous-joindre/plaintes-reclamations/>

VOS CONSEILLERS

Mairesse	Julie Brisebois jbrisebois@senneville.ca
District 1	Stephen Lee slee@senneville.ca
District 2	Pierre Matuszewski pmatuszewski@senneville.ca
District 3	Christopher Jackson cjackson@senneville.ca
District 4	Michelle Jackson Trepanier mjackson@senneville.ca
District 5	Dennis Dicks ddicks@senneville.ca
District 6	Tanya Narang tnarang@senneville.ca

VILLAGE DE SENNEVILLE

Adresse : 35, chemin de Senneville
Senneville (Québec) H9X 1B8

Numéro de téléphone : **514 457-6020**

Numéro de télécopieur : **514 457-0447**

<https://www.senneville.ca>

HEURES DE BUREAU DE L'HÔTEL DE VILLE

Lundi à jeudi

de 8 h à midi et de 12 h 45 à 16 h 30

Vendredi de 8 h à midi

SERVICES MUNICIPAUX

Numéro central : **514 457-6020**

Système de demande en ligne :

<https://www.senneville.ca/services/requete-en-ligne/>

**POUR TOUTE URGENCE
APRÈS LES HEURES
NORMALES DE BUREAU,
APPELEZ LE :**

514 630-1234

Les événements qui constituent des urgences sont les suivants :

- Bris de tuyau, d'aqueduc, de puisard
- Couleur dans l'eau ou odeur de l'eau
- Manque d'eau et baisse de pression
- Couvertures d'égouts ou de puisards enlevés, déplacés ou brisés
- Refoulement d'égout
- Éclairage de rue
- Nid de poule

MOT DE LA MAIRESSE



C'est à nouveau la période de l'année où l'éclat de l'été s'estompe et où nous commençons à ressentir l'excitation de la nouvelle année scolaire qui s'amorce. La saison estivale fut excellente malgré le temps imprévisible. Les nouveaux terrains de tennis et de pickleball ont été fort utilisés et le parc Senneville, ainsi que la piscine, ont bourdonné d'activités. Par ailleurs, certains travaux de construction autour de Senneville touchent à leur fin, une réalisation qui, j'en suis certaine, sera très appréciée par nos résidents.

De plus, j'ai de bonnes nouvelles à annoncer : notre collaboration avec la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et l'Université McGill a, jusqu'à présent, été fructueuse. Nous sommes sur le point de conclure un accord avec McGill pour une servitude de 40 ans, ce qui nous permettra d'accéder au financement de la CMM pour l'acquisition des lots de McKenzie nord. Comme plusieurs le savent, l'un de nos objectifs est la conservation et la protection d'une partie

importante du cœur de notre éco-territoire, qui est stratégiquement situé au cœur de la zone la plus peuplée de la municipalité.

Nous avons travaillé avec ardeur pour obtenir le financement de la CMM et conclure la servitude avec l'Université McGill, et nous sommes reconnaissants à ces deux organismes d'avoir rendu possible cet important projet de conservation. Nous avons hâte d'officialiser le tout pour le bénéfice de notre population et des générations à venir.

Votre mairesse,

Julie Brisebois

Notre Senneville

PORTRAIT DE NOTRE POPULATION

Saviez-vous que selon le recensement canadien de 2021, Senneville compte **951 résident·e·s** et **352 logements** ? Cela représente une augmentation par rapport aux **921 résident·e·s** en 2016 et une baisse par rapport à environ 1 400 en 1971.

2016  **921 RESIDENTS·E·S** → 2021  **951 RESIDENT·E·S**

En janvier 2023, il y avait 350 propriétés. L'âge moyen de notre population est de 45 ans. Alors que la tranche d'âge 0-14 ans est en croissance, le groupe le plus important est celui des 50-54 ans avec 90 personnes, suivi des 15-19 ans avec 85 personnes. En tant que l'une des 72 municipalités officiellement bilingues au Québec, Senneville détient un taux de bilinguisme de 79 %.

ÂGE MOYEN :
45 ANS

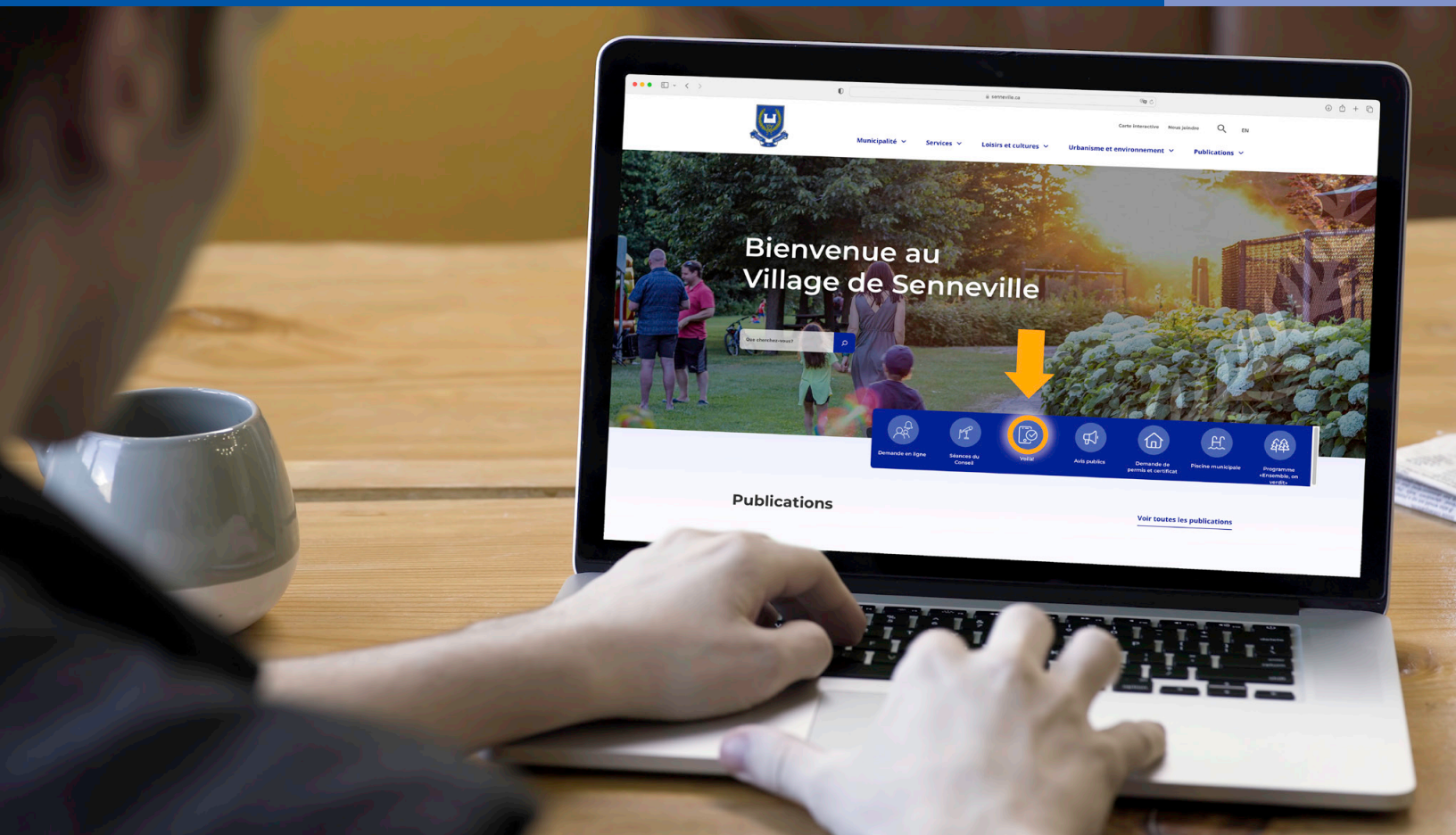
79 %
BILINGUES

La plupart de nos maisons ont été construites avant 1970. Nous accueillons maintenant une nouvelle phase de croissance grâce aux développements Senneville sur le Parc et Pearson, qui ajouteront environ 90 résidences. Par ailleurs, notre territoire compte principalement des propriétés résidentielles et des espaces verts, alors que 9 % du territoire est d'usage agricole et environ 5 % est d'usage industriel.

Pour plus d'informations : https://cmm.qc.ca/pdf/portraits/Portrait_66127.pdf



Les Sennevillois·es peuvent affirmer fièrement que nous avons le **plus grand pourcentage** d'espaces verts de toutes les municipalités de l'île de Montréal.



Voilà!

Inscrivez-vous à Voilà! sur notre page d'accueil !

Depuis le 15 août, la possibilité de s'inscrire à Voilà! a été intégrée à la page d'accueil du site Web de la municipalité : <https://www.senneville.ca/>. En vous inscrivant, vous faites partie du portail des citoyens du village de Senneville, qui vous donne accès en tout temps à votre compte de taxes municipales et vous permet de soumettre des demandes en ligne, en plus d'autres avantages.

N'OUBLIEZ PAS...

**SOUTENEZ
LA MUNICIPALITÉ
EN REJOIGNANT
LA PAGE FACEBOOK
DE SENNEVILLE !**





RAPPEL D'AUTOMNE

ON VÉRIFIE LES DÉTECTEURS DE FUMÉE DÈS QU'ON RECULE L'HEURE

Alors qu'on reviendra à l'heure normale pendant la nuit du 4 au 5 novembre, il s'agit d'un moment opportun pour vérifier que les détecteurs de fumée sont en bon état de marche. Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) suggère fortement de profiter des changements d'heure pour procéder à l'examen régulier de vos détecteurs. Il s'agit d'un geste simple qui peut sauver des vies. Trop souvent, des accidents mortels se produisent parce que les détecteurs de fumée ne fonctionnent pas correctement ou ne sont pas installés du tout.

Le mieux est de vérifier vos détecteurs de fumée tous les mois. Il suffit d'appuyer sur le bouton de test pendant quelques secondes jusqu'à ce que vous entendiez l'alarme. Si vos détecteurs de fumée sont reliés à une société d'alarme, n'oubliez pas de l'informer que vous allez tester votre système. Pour plus de conseils et d'informations sur l'entretien des détecteurs de fumée, veuillez consulter le site Web de la SIM : <https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/securite-incendie/equipements-securite-incendie-maison/avertisseurs-de-fumee>.

ACTION DE GRÂCE

Veillez noter que l'hôtel de ville sera fermé pour le congé de l'Action de grâce le 9 octobre 2023. Nous serons de retour le 10 octobre aux heures normales de bureau.

JOYEUSE ACTION DE GRÂCE!





PRÉPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE



FAIRE UN PLAN



CONSTRUIRE
UNE TROUSSE



SOYEZ INFORMÉS

PRÉPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE

La préparation aux situations d'urgence peut grandement contribuer à sauver des vies – et aussi à réduire le stress. Pour savoir comment préparer un plan et une trousse d'urgence pour la maison, consultez les lignes directrices du gouvernement du Québec : <https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/urgences-sinistres-risques-naturels/comment-se-preparer-a-la-maison>.

Et assurez-vous d'être inscrit-e aux alertes CODEred de notre municipalité.

ACCÈS AUX ENREGISTREMENTS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vous n'avez pas pu assister en personne à une séance du conseil municipal ? Sachez que les enregistrements de ces réunions sont accessibles sur notre site Web en cliquant ici : <https://www.senneville.ca/municipalite/vie-democratique/ordres-du-jour-proces-verbaux-et-visioconference/>

● REC





Cette section fournit des informations et des conseils sur les activités offertes et/ou promues par le Village de Senneville.

N'oubliez pas de consulter notre site Web pour plus d'informations.

UNE TOUCHE DE CITROUILLE ÉPICÉE POUR L'HALLOWEEN

Venez chercher votre citrouille gratuite, disponible à l'hôtel de ville du 25 au 31 octobre, jusqu'à épuisement des stocks. Il y aura également une soirée mystère au Centre communautaire George-McLeish, le vendredi 27 octobre, de 18 h à 20 h. Les déguisements sont de mise ! Et n'oubliez pas, nous choisirons la maison la mieux décorée et l'afficherons sur notre page Facebook.



LE CLUB 55+ PRENDRA SON ÉLAN CET AUTOMNE

Le Club 55+ a prévu plusieurs activités cet automne, dont le bridge en duplicate et un cours de peinture à l'aquarelle. Pour en savoir davantage, veuillez écrire à clubsociauxsenneville@gmail.com.



LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU BOUT-DE-L'ÎLE DÉVOILE SA PROGRAMMATION

La Société historique du Bout de l'île a dévoilé sa programmation d'automne, dont une conférence de Robert Carswell intitulée

« Le Senneville des années 50 revisité dans les années 90, »

qui aura lieu au Centre communautaire George-McLeish, le 27 septembre, à 13 h 30. Pour en savoir davantage, veuillez écrire à doreen.croll@gmail.com.



RÉSERVEZ CES DATES POUR LES ACTIVITÉS DES FÊTES

Le cocktail de collecte de fonds du temps des Fêtes de Senneville aura lieu le 25 novembre 2023. Restez à l'affût pour connaître l'heure et le lieu de l'événement.

La collecte annuelle de denrées alimentaires de Senneville aura lieu le dimanche 3 décembre 2023 et, comme par les années passées, elle se tiendra le même jour que la collecte de Sainte-Anne-de-Bellevue. Nous vous communiquerons plus d'informations à ce sujet à l'approche de la collecte. D'ici là, notez la date dans votre calendrier !

Si vous souhaitez rejoindre l'un de ces comités d'organisation, veuillez écrire à doreen.croll@gmail.com.

Réservez ces dates



POUR L'AMOUR DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

Du 14 au 21 octobre, la 25^e édition de la Semaine des bibliothèques publiques sera célébrée à la grandeur du Québec. Le rôle de la bibliothèque dans notre société évolue ! Fréquenter sa bibliothèque, c'est emprunter des livres mais aussi participer à des activités diverses et ouvertes sur le monde, profiter des services numériques, réaliser des projets créatifs, rencontrer les autres usagers et usagers. C'est un monde riche et dynamique qui appartient à tout le monde ! Pour en savoir plus sur les diverses activités organisées dans les bibliothèques pendant cette semaine, consultez le site Web de la Semaine des bibliothèques : <https://semainedesbibliotheques.ca/a-propos/>



LES ATELIERS D'ÉDUCATION CANINE ARRIVENT À SENNEVILLE !

Deux ateliers de dressage de chiens auront lieu :

16 septembre : **Prévention des morsures**

23 septembre : **La boîte à outils chiens et nous**

Joignez-vous à Nadine Caron de 10 h à midi au Parc Senneville pour apprendre comment mieux comprendre et communiquer avec votre chien. Nadine a une formation d'intervenante en comportement animal, d'éducatrice spécialisée et de zoothérapeute. Elle possède 20 ans d'expérience en prévention des morsures et en comportement. Pour vous inscrire et réserver votre place, envoyez un courriel à coordo-loisirs@senneville.ca (les places sont limitées).

Gratuit pour les résident·e·s et 15 \$ pour les non-résident·e·s.

PROGRAMMATION D'AUTOMNE AU VILLAGE !

Visitez notre page Facebook :
<https://www.facebook.com/senneville.ca/>
pour des mises à jour régulières sur les activités d'automne.





VOTRE FOSSE SEPTIQUE : CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

La vidange aura lieu au cours du mois de septembre. Vous devez libérer le couvercle et permettre l'accès à la fosse. Vous serez informé de la date à laquelle votre rue sera desservie.

OBTENEZ VOS PERMIS EN LIGNE !

Appliquez pour votre permis en ligne!
Une demande peut être déposée en ligne pour les travaux suivants : pergolas, capteur solaire, piscine, clôture, spa, allée véhiculaire, muret et enseigne.

Pour plus d'informations cliquez ici :
<https://senneville.edemandes.com/fr/create/PC>

ADAPTEZ VOTRE LOGEMENT À VOS BESOINS

Le Programme d'adaptation de domicile (PAD) de la Société d'habitation du Québec (SHQ) s'adresse aux personnes handicapées, c'est-à-dire aux personnes ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui sont sujettes à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.

Ce programme soutient financièrement les propriétaires d'un domicile occupé par une personne handicapée pour la réalisation de travaux d'adaptation. Pour plus d'information, consultez le site Web du gouvernement du Québec :
http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/programme_dadaptation_de_domicile.html

Carte interactive Nous écrire Q EN

Municipalité Services Loisirs et cultures Urbanisme et environnement Publications

Demande de permis et certificat

Accueil > Urbanisme et environnement > Demande de permis et certificat

Demande de permis ou de certificat d'autorisation

Lorsqu'un permis ou un certificat d'autorisation est requis afin de réaliser des travaux sur votre propriété, assurez-vous d'avoir tous les documents nécessaires avant de déposer votre demande.

Pour le traitement de votre demande, votre **demande doit être conforme et dûment complétée et inclure tous les documents requis (notamment des plans à l'échelle métrique).**

Pour déposer une demande de permis, vous pouvez la faire parvenir **par courriel** ou vous pouvez vous présenter à l'**Hôtel de Ville** en ayant préalablement pris un rendez-vous au [514-457-6020](tel:514-457-6020).

Cette section présente les principaux formulaires à télécharger lors d'une demande de permis ou de certificat d'autorisation.

Consultez les [règlements d'urbanisme](#)



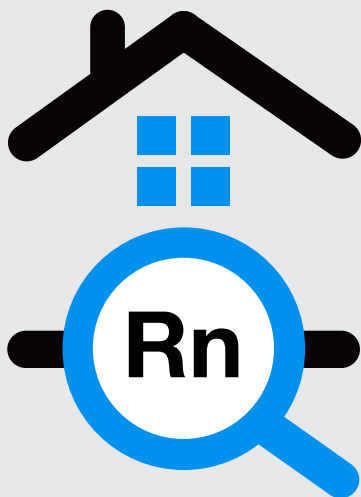
SENSIBILISATION AU RADON

> Novembre est le mois de la sensibilisation et de l'action contre le radon !

Santé Canada suggère de mesurer le radon dans votre maison, idéalement sur une période de trois mois. Le meilleur moment pour le faire est pendant la saison de chauffage.

>> Pour savoir comment obtenir une trousse de mesure du radon, veuillez consulter le site Web Occupe-toi du radon :
<https://takeactiononradon.ca/fr/apprendre/le-mois-de-sensibilisation-au-radon/>

>> Pour en savoir plus sur le radon et ses effets sur la santé, consultez le site Web de Santé Canada :
<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/sante-environnement-milieu-travail/rapports-publications/radiation/radon-votre-maison-sante-canada-2009>
et du Gouvernement du Québec :
<https://www.quebec.ca/habitation-et-logement/milieu-de-vie-sain/radon-domiciliaire>



OBTENEZ VOTRE GUIDE PIIA !

Le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) permet d'évaluer les projets selon des critères qualitatifs, adaptés au milieu et non uniquement à partir de normes. Il s'agit d'une approche qui assure une intégration harmonieuse au bâtiments existants et au milieu naturel et qui favorise la recherche de solutions novatrices dans un échange ouvert entre la municipalité et les requérants.

Le Village de Senneville a élaboré son propre guide de PIIA à l'intention des résident·e·s afin de simplifier le processus pour la demande de permis.

Vous pouvez accéder à ce guide ici : https://www.senneville.ca/wp-content/uploads/2023/07/PIIA_VILLAGE-DE-SENNEVILLE_2023_FR_FINAL.pdf



RAPPEL CONCERNANT L'ENTREPOSAGE DES BATEAUX ET AUTRES VÉHICULES RÉCRÉATIFS

Alors que l'été tire à sa fin et que l'entreposage des véhicules récréatifs devient une priorité, la municipalité souhaite vous rappeler les règles qui s'y rattachent. Il est interdit de stationner des véhicules récréatifs en cour avant. Toutefois, il est permis de les entreposer dans les cours latérales ou arrières, à l'intérieur d'une aire de stationnement établie conformément au règlement 448. L'espace pour remisage ne doit pas excéder une longueur de 9,5 mètres et une hauteur de 4 mètres et doit être entouré d'une clôture ou d'une haie afin qu'il ne soit pas visible de la voie publique.

Pour en savoir davantage, veuillez consulter le règlement sur notre site Web : [https://www.senneville.ca/medias/files/pdf/R.448%20-%20Zonage%20\(%C3%A0%20jour%20au%202021%20o6%20o3\).pdf.pdf](https://www.senneville.ca/medias/files/pdf/R.448%20-%20Zonage%20(%C3%A0%20jour%20au%202021%20o6%20o3).pdf.pdf)



ENTRETIEN DES ARBRES

Il est important de procéder régulièrement à l'entretien de vos arbres. Nous vous suggérons de faire appel à des arboriculteurs certifiés afin d'obtenir des conseils sur l'entretien de vos arbres. Certaines actions préventives comme l'élagage ou l'émondage peuvent améliorer leur croissance et équilibrer leur ramure, les rendant ainsi plus forts en prévision d'éventuels aléas météorologiques. Ces visites par des professionnels certifiés permettent également d'évaluer la santé de l'arbre. Certains signes de dépérissement sont précurseurs de maladies ou de vieillissement. Un arboriculteur peut vous conseiller sur les actions à prendre pour prolonger l'espérance de vie de vos arbres et fournir un plan de remplacement adéquat pour votre terrain, l'abattage étant une avenue finale et souvent coûteuse.

Pour trouver un arboriculteur certifié : <https://www.siaq.org>

Dans l'éventualité où l'abattage s'avère la seule solution, nous vous rappelons qu'une demande de permis, accompagnée d'un rapport produit par un arboriculteur certifiés doit être acheminée et soumis pour approbation de la municipalité avant le début des travaux.





DERNIÈRE COLLECTE D'ENCOMBRANTS EN 2023

La dernière collecte de l'année pour les encombrants aura lieu le 8 septembre. Si cette date ne vous convient pas, vous pouvez apporter vos articles à l'un des écocentres de l'île de Montréal.

Voici la carte des emplacements : https://montreal.ca/lieux?mtl_content.lieux.installation.code=ECOC&orderBy=dc_title&listType=map

Les écocentres détournent des quantités importantes de matériaux des sites d'enfouissement : matériaux de construction et de démolition, terre, résidus domestiques dangereux, objets encombrants et plusieurs articles pouvant être réutilisés.

COLLECTE DE BRANCHES DE L'AUTOMNE

La dernière collecte de branches est prévue pour la semaine du 7 novembre, mais pourrait se poursuivre jusqu'à la mi-novembre, si les conditions météorologiques le permettent. Pour savoir ce qui est inclus ou non dans le ramassage, veuillez consulter notre site Web : <https://www.senneville.ca/services/collecte-de-matieres/collecte-de-branche/>



« FEUILLICYCLAGE » ET SACS POUR LE RAMASSAGE DES FEUILLES

Le Village de Senneville encourage le « feuillicyclage », c'est-à-dire le fait de tondre les feuilles tombées et de les laisser sur votre pelouse pour fournir aux plantes et au sol certains des éléments minéraux dont ils ont besoin pour passer l'hiver.

Si vous choisissez de ne pas « feuillicycler », vous pouvez venir chercher des sacs pour le ramassage des feuilles au cours de la semaine du 2 octobre à l'hôtel de ville. Comme par les années passées, le Village offre 25 sacs par résidence.





RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

En septembre et/ou octobre, le service des Travaux publics procède au rinçage unidirectionnel du réseau d'eau potable et à l'inspection des bornes d'incendie. Ces manœuvres visent à enlever le calcaire et les particules de fer et de rouille dans les conduites du réseau pour maintenir la qualité de l'eau potable. Elles permettent aussi de s'assurer du bon état du réseau, notamment de celui des vannes de rue et des bornes d'incendie. L'eau souillée est évacuée par les bornes d'incendie.

Ces travaux sont généralement effectués du lundi au vendredi, entre 9 h et 15 h. Ce processus peut causer une légère baisse de pression d'eau accompagnée ou non d'une coloration rougeâtre provenant du délogement de la rouille. Vous souhaitez peut-être éviter le lavage de vêtements et de la vaisselle durant les heures de rinçage du réseau.

Advenant que votre eau soit rouillée, vous devez ouvrir le robinet d'eau froide de votre baignoire et laisser couler l'eau jusqu'à ce qu'elle devienne incolore.



ENTRETIEN DES FOSSÉS

Selon le règlement 482 relatif aux nuisances, la salubrité et la sécurité, c'est la responsabilité de la citoyenne ou du citoyen d'entretenir le fossé situé devant sa propriété.

Au printemps, il est suggéré de nettoyer le fossé en enlevant les branches et les résidus qui sont au fond. En été, il faut contrôler la végétation dans le fossé afin qu'il ne soit pas obstrué et aussi pour respecter les normes de visibilité. En automne, il est recommandé de dégager le fossé de toutes les feuilles mortes qui l'encombrent. En hiver, il faut éviter de surcharger le fossé avec de la neige.

Les propriétaires sont également tenus d'entretenir les fossés de voie publique situés dans les emprises avant ou latérales de leur terrain de manière que rien ne vienne obstruer l'écoulement de l'eau. Par exemple, ne pas ajouter de grillages aux ponceaux ou planter des arbustes ou plantes devant les ponceaux.

L'entretien exigé par le Village consiste à retirer à la main ou à l'aide d'une tondeuse tous les débris ou les végétaux qui obstruent l'écoulement des eaux. Les travaux de creusage, de remblayage et d'ajustement de pente sont interdits.

Il est interdit de détourner, de remplir ou d'exécuter des travaux qui modifient la forme ou le parcours d'un fossé de voie publique. Le règlement 482 concerne les nuisances sur le territoire du Village de Senneville.

Pour en savoir plus, consultez-le ici : <https://www.senneville.ca/wp-content/uploads/2023/02/Reglement-482-Nuisances.pdf>



PROCESSUS BUDGÉTAIRE 2024

Chaque année, à l'automne, le Village de Senneville élabore le budget municipal. Le budget est un plan détaillé qui définit la façon dont les ressources sont prélevées et affectées. Tous les services municipaux sont financés à même le budget de fonctionnement de la municipalité. Votre administration municipale est responsable des services des travaux publics, d'aqueduc et d'égout ; des collectes d'ordures, de compostage et de recyclage ; ainsi que des services d'urbanisme et des loisirs. Le budget de fonctionnement finance tous ces services et bien plus encore. Il ne faut pas oublier que c'est environ 55 % du budget qui est consacré aux quotes-parts de l'Agglomération de Montréal et de la Communauté urbaine de Montréal qui ont la responsabilité, entre autres, de la sécurité publique (services d'incendie et de police), du réseau routier et du transport collectif.

En fonction des orientations du conseil, l'administration du Village de Senneville élabore chaque année un budget préliminaire qui sera ensuite présenté au comité des finances et de l'administration. Ce comité fait l'examen de ce qui est proposé et s'assure que tous les éléments inclus au budget soient conformes aux orientations et respecte la vision stratégique du conseil.

Le Village doit maintenir un budget de fonctionnement équilibré. Selon la loi sur les cités et villes, la municipalité ne peut pas accuser de déficit en matière de dépenses de fonctionnement.

L'adoption du budget 2024 et le programme triennal d'immobilisations sont prévus en décembre 2023 lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal.

